

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											51/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	3	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à DILLON Valérie, ANGLADE Jordane à CATALA Fabien, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que certaines recettes sur les exercices précédents de 2007 à 2012 n'ont toujours pas été recouvrées, malgré toutes les recherches et poursuites engagés par le Trésor Public. Ce dernier demande, en conséquence, au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de 6 titres pour un montant total de 912.32 €.

Les crédits budgétaires relatifs à cette procédure sont à inscrire au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et plus particulièrement à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Approuve** la proposition de Madame le Maire,
- **Décide** de l'admission en non-valeur des 6 titres, dont le détail est joint en annexe, pour un montant de 912.32 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150623-5102015-DE

Mirepoix, le 16/03/2015

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MIREPOIX
PLACE MARCEL PAGNOL
09500 MIREPOIX

Madame Le Maire
De
MIREPOIX

Pour nous joindre / Références

Votre correspondant : christian CONSTANS
Tél : 05.61.68.11.15
Fax : 05.61.68.11.15
Courriel : t009025@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture : 08 h 30 à 12 h - 13 h30 à 16 h 30
Réception avec ou sans rendez-vous
Votre n° fiscal :
Référence :

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE (nb de pages)	OBSERVATIONS
<p>ETAT DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES :</p> <p>N° de liste : 1710560233 N° de liste : 1709360533</p> <p>Bien vouloir renvoyer les états ci-joints signés ainsi que la délibération du conseil municipal décidant l'admission en non valeur</p> <p>Etablir un mandat c/6541 « créances admises en non-valeur » et s'assurer que vous disposez de crédits suffisants.</p> 		

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150623-5102015-DE

519,8

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150623-5102015-DE

009025

TRES. MIREPOIX

Etat des présentations et admissions en non-valeur

20000 MIREPOIX -

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 009025 TRES. MIREPOIX
Budget collectivité : MIREPOIX -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li



20000 – MIREPOIX –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 09/03/2015

Numéro de la liste : 1710560233

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

519,82 (s)

Édition du 09/03/2015

Page 1

20000 – MIREPOIX –

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 09/03/2015

Numéro de la liste : 1710560233 – 2 Pièces présentées pour un montant de :

519,82

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2015
Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150623-5102015-DE

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique – Inconnue	2	Pièces pour	519,82
Catégories de produits	divers	2	Pièces pour	519,82
Motifs de présentation	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	2	Pièces pour	519,82
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2	Pièces pour	519,82
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2012	1	Pièces pour	328,30
	2011	1	Pièces pour	191,52

30

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2015
Application agréée E-legalite.com

009025

TRES. MIREPOIX

Etat des présentations et admissions en non-valeur

20000 MIREPOIX -

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 009025 TRES. MIREPOIX
Budget collectivité : MIREPOIX -
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

20000 –MIREPOIX –

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 09/03/2015

Numéro de la liste : 1709360533

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

392,50 (s)

Édition du 09/03/2015

Page 1



20000 - MIREPOIX -

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du : 09/03/2015

Numéro de la liste : 170936053 - 4 Pièces présentées pour un montant de : 392,50

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue			
Catégories de produits	divers	4	Pièces pour	392,50
Motifs de présentation	PV perquisition et demande renseignement négative	4	Pièces pour	392,50
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	2	Pièces pour	150,00
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2	Pièces pour	242,50
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2008	3	Pièces pour	295,00
	2007	1	Pièces pour	97,50



